

Projet CF.DCF

Protocole d'échantillonnage



Lanfranchi J.B., Susini S., Santoni M.C. Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica Année 2021.









Table des matières

1.	Cont	exte	1
2.	Desc	ription des différentes phases de l'échantillonnage en mer :	2
2	2.1	Stratégie d'échantillonnage	2
	2.1.1	Choix des navires	4
	2.1.2	Prise de contact avec les patrons pêcheurs	4
2	2.2	La préparation de l'embarquement	4
	2.2.1	Matériel à embarquer	4
	2.2.2	2 Conduite à adopter	5
2	2.3	Procédure d'échantillonnage	6
	2.3.1	Généralités	6
	2.3.2	2 Détermination des espèces	7
	2.3.3	Mesure des individus	7
	2.	3.3.1 Méthodes de mesure	8
	2.3.4	4 Sexage	11
	2.3.5	Spécificités des captures non retenues	12
	2.	3.5.1 Caractérisation des différents types de rejets ou prises non retenues	13
	2.3.6	Cas des pêches accidentelles des cétacés et tortues marines	15
	2.3.7	Protocole d'échantillonnage au débarquement à quai	15
3.	Aprè	es l'échantillonnage	16
;	3.1	Bancarisation des données saisies	16
4.	Anne	exes	17

1. Contexte

Le projet CF-DCF (Corsican Fisheries. Data Collection Framework, Mesure 77 du FEAMP) porté par l'UAC est axé sur la collecte de données biologiques de la petite pêche côtière corse. Il a pour objectif de poursuivre la collecte et la centralisation des données scientifiques initiée à l'échelle régionale entre 2017 et 2019 dans le cadre du projet DACOR (Mesure 28 du FEAMP).

C'est en qualité de partenaire DCF, que l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica (UAC/OEC) a en charge la collecte des données biologiques de la pêche insulaire pour intervenir en soutien aux avis scientifiques dans le cadre de la Politique Commune des pêches et participer à une meilleure connaissance de la ressource halieutique corse ainsi qu'à la reconnaissance des spécificités de la flotte artisanale insulaire auprès des instances européennes en charge de la gestion des pêches.

A travers ce projet, l'UAC/OEC, favorise l'acquisition locale de données scientifiques collectées en mer sur la base du protocole d'échantillonnage mis en place dans le cadre du projet DACOR, standardisé à l'échelle régionale et adapté aux caractéristiques de la pêche artisanale insulaire tout en étant compatible avec le protocole OBSMER utilisé par l'IFREMER. Les données scientifiques centralisées sont anonymisées dans la base de données halieutique corse DACOR hébergées à l'UAC et mises à disposition de l'ensemble de la profession, de la communauté scientifique, des gestionnaires d'AMP et des décideurs finaux

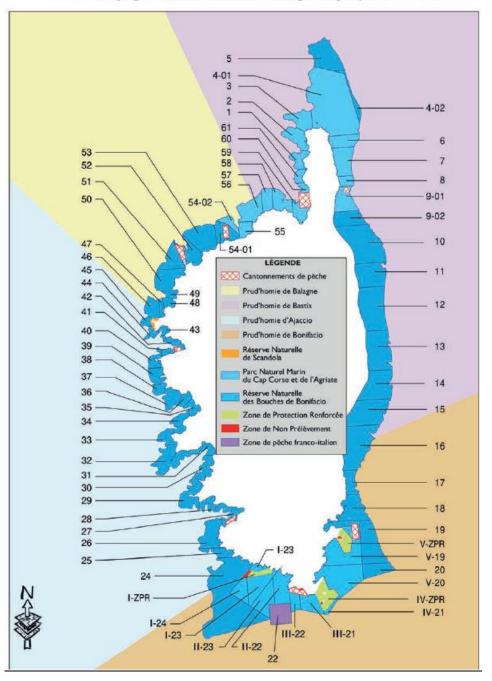
-1

2. Description des différentes phases de l'échantillonnage en mer :

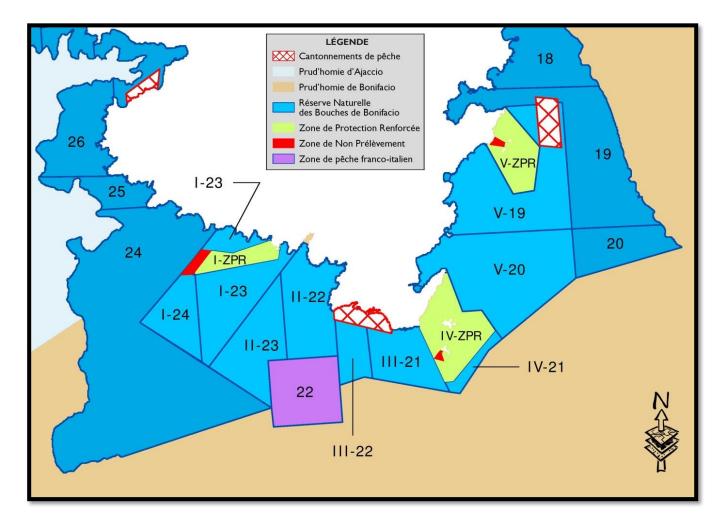
2.1 Stratégie d'échantillonnage

L'échantillonnage est basé sur 4 strates spatiales : les prud'homies de Bastia, Bunifaziu, Aiacciu et Balagna avec respectivement, 40, 34, 73 et 19 navires actifs en petite pêche côtière en 2018 (projet DACOR 2018). Chaque navire étant attribué à une seule et même prud'homie.

Localisation des zones de pêche de la campagne d'auto échantillonnage du projet DACOR



<u>Figure 1 : Carte représentant les 4 prud'homies de Corse ainsi que la spatialisation des zones de pêche du projet DACOR</u>



<u>Figure 2 : Carte représentant les zonation mise en place dans le projet DACOR sur la réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu</u>

2.1.1 Choix des navires

Cf cahier des charges ci-joint pour l'années 2021.

2.1.2 Prise de contact avec les patrons pêcheurs

Les observateurs en mer seront chargés de prendre contact avec les pêcheurs (par téléphone ou sur les quais).

Avant chaque embarquement:

- l'observateur en mer doit au préalable vérifier auprès du pêcheur l'autorisation d'embarquement de personnel spécial indiqué sur son permis de navigation ou précisé sur une liste délivrée par la Direction Interrégionale de la Mer. Cette autorisation est délivrée à la demande du pêcheur et selon certains critères (présence d'une drome de sécurité à jour, permis de navigation en cours de validité, navire conforme selon le nombre de personne à bord).
- l'observateur en mer et le pêcheur font un point la veille de la sortie (heure de départ, météo, déroulement de la journée). C'est à ce moment que le pêcheur décide ou non de réaliser la sortie de pêche.

2.2 La préparation de l'embarquement

2.2.1 Matériel à embarquer

Pour mener à bien les échantillonnages, les observateurs en mer formés au protocole de suivi de collecte de données halieutiques du projet DACOR sont équipés de :

- Un mètre déroulant, un ichtyomètre, un pied à coulisse et un peson
- Une plaquette permettant de noter toutes les informations
- Un appareil photo numérique
- Des vêtements adaptés (ciré, gants et bottes)
- Un gilet de sauvetage homologué

2.2.2 Conduite à adopter

A bord, l'observateur devra :

- Appliquer rigoureusement le protocole d'échantillonnage en utilisant du matériel adapté (peson, ichtyomètre, GPS, ...).
- Le travail de l'observateur à bord devra se faire de manière à gêner le moins possible celui du patron pêcheur.
- Entretenir, avec les patrons de pêche et les marins, des relations courtoises et respecter le matériel et la propreté du navire.
- L'observateur veillera à donner une image professionnelle de l'organisme qu'il représente.

2.3 Procédure d'échantillonnage

2.3.1 Généralités

Pour chaque embarquement, 100% de la marée est échantillonnée et 100% des captures déterminées, mesurées et pesées lorsque les conditions météorologiques le permettent. L'ensemble des paramètres liés à chaque opération de pêche est récolté directement par l'observateur en mer à l'aide des fiches d'échantillonnage (cf. Annexe I**Erreur! Source du renvoi introuvable.**).

- Date et météo (temps, vent et état de la mer)
- Nom du pêcheur, nom et immatriculation du navire, port d'attache
- Numéro d'opération, type de métier (filet à langouste, filet à rouget, palangre benthique, palangre à thon/espadon, etc...) selon la liste disponible dans la Base de données DACOR.
- Caractéristiques de l'engin : longueur du filet, nombre d'hameçons, nombre de nasses / maille / types d'appâts
- Localisation de l'engin (position GPS ou localisation sur les cartes indiquées en figures 1 et 2)
- Profondeur de calée et temps de calée
- Observation de dauphins, dégradation du matériel ou perte de captures
- Mesure et prise de poids (lorsque les conditions le permettent) de l'ensemble des captures
- Relevé des différents types de rejets en fonction de la catégorisation des rejets indiqués dans la Base de données halieutique de l'UAC (rejets caractéristiques d'attaques de dauphins, de prédation par les puces de mer, rejets vivants car non commercialisés, rejets vivants sous la taille limite de capture ...)
- Photographies des espèces présentant un doute dans leur détermination pour une analyse ultérieure avant la saisie des informations dans la BDD,
- Photographies des espèces rares, inhabituelles, exogènes envahissantes ...

Quand l'observateur échantillonne une opération deux solutions s'offrent à lui, soit il attend que toutes les prises du filet soient démaillées par l'équipage (il peut également aider si possible) soit il l'échantillonne au fur et à mesure du démaillage.

Toujours veiller à ne pas gêner les membres de l'équipage et bien suivre les directives du patron pêcheur, les navires de la petite pêche côtière sont généralement de petites embarcations donc la marge de manœuvre est limitée.

2.3.2 Détermination des espèces

L'observateur aura la formation nécessaire pour reconnaître les espèces capturées (nom scientifique).

En cas de doute, il peut demander au patron pêcheur mais confirmera son observation avec un guide faunistique car plusieurs espèces peuvent être confondues en un même nom commun (ex : le terme « rascasse » qui peut englober Scorpaena notata et Scorpaena porcus).

Pour les cas difficiles, une photo sera prise. Si aucune conclusion n'est possible, l'observateur n'indiquera pas un nom d'espèce susceptible d'être erroné.

L'observateur devra également être attentif aux espèces thermophiles indicatrices du changement climatique et aux espèces exogènes envahissantes (cf. Annexe II). Il fera remonter toute observation inhabituelle.

2.3.3 Mesure des individus

Toutes les prises, qu'elles soient conservées ou rejetées, sont déterminées et mesurées lorsque cela est encore possible.





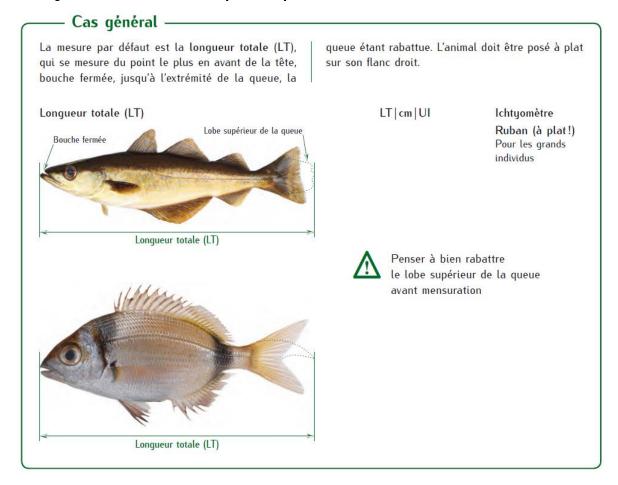
Figure 3 : Mesures d'une capture conservée (à gauche) et d'une capture non retenue (à droite)

<u>Remarque</u>: Une attention particulière est demandée à l'observateur concernant la pesée des individus conservés car le peson est doté d'un crochet susceptible de les abîmer. Pour les crustacés, il est conseillé de les mettre dans un linge un sac en tissu ou de ne pas effectuer la prise du poids.

2.3.3.1 Méthodes de mesure

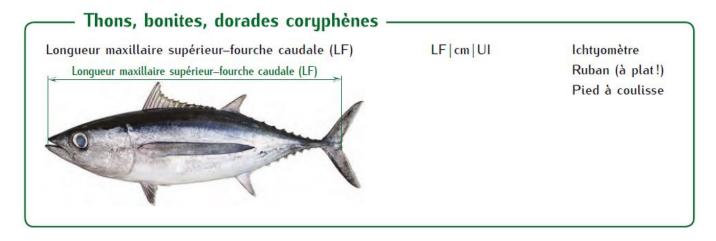
Une méthode spécifique de mesure est employée en fonction de l'espèce capturée :

- La longueur totale, notée « LT », pour les poissons :



<u>Figure 4 : Mesure de la longueur totale chez les poissons (Guide de la mensuration des espèces en halieutique, Ifremer)</u>

 La longueur maxillaire supérieur – fourche caudale, notée « LF », pour les <u>requins pélagiques</u>, les <u>thonidés</u> et les <u>dorades coryphènes</u>:



<u>Figure 5 : Mesure de la longueur des thonidés et des dorades coryphènes (Guide de la mensuration des espèces en halieutique, Ifremer)</u>

La longueur maxillaire inférieur — fourche caudale, notée « LMF », pour les espadons :

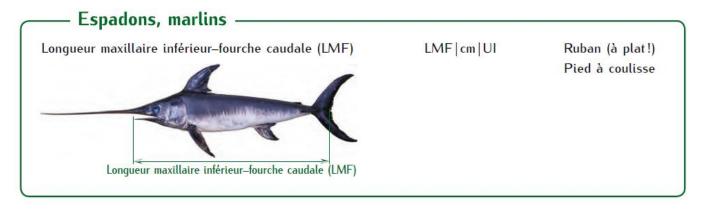


Figure 6 : Mesure de la longueur de l'espadon (Guide de la mensuration des espèces en halieutique, Ifremer)

- Pour les crustacés on mesure la longueur du céphalothorax, notée « LC ».



Figure 7 : Mesure du céphalothorax de la langoustine, du homard et des langoustes (Guide de la mensuration des espèces en halieutique, Ifremer).

Pour les araignées de mer le point antérieur de la mesure correspond au fond de l'échancrure entre les pointes rostrales.

- La longueur du manteau, notée « LM », pour les céphalopodes :

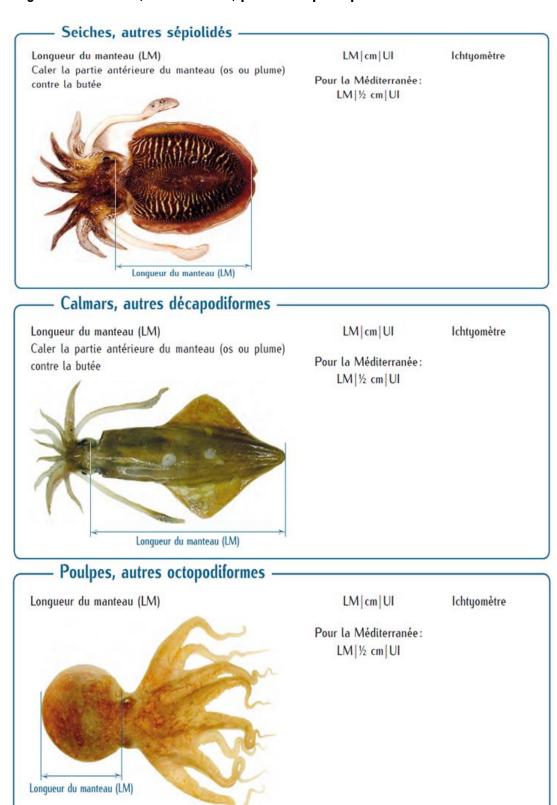


Figure 8 : Mesure du manteau des céphalopodes (Guide de la mensuration des espèces en halieutique, <u>lfremer</u>).

La largeur, notée « LA », en plus de la longueur chez les raies :

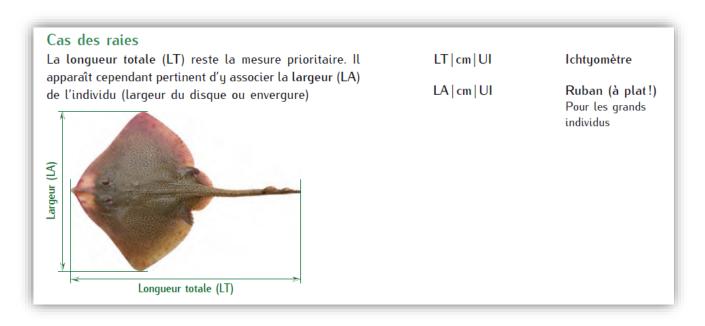
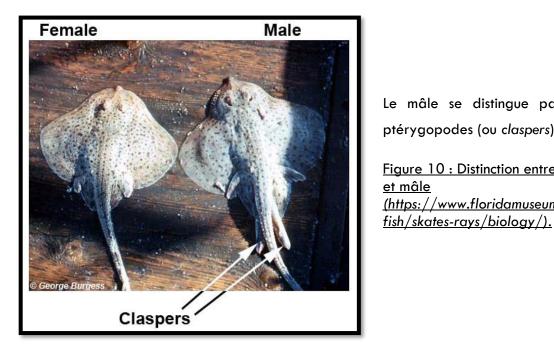


Figure 9 : Mesure des raies (Guide de la mensuration des espèces en halieutique, Ifremer 2012).

2.3.4 Sexage

La détermination du sexe ne se fait que pour les crustacés et les raies.

Les raies :



Le mâle se distingue par la présence de ptérygopodes (ou claspers).

Figure 10: Distinction entre des raies femelle <u>et mâle</u> (https://www.floridamuseum.ufl.edu/discover-

Les crustacés :

Les femelles des araignées de mer Maja squinado et Maja crispata possèdent une poche ventrale arrondie tandis que celle des mâles est allongée et triangulaire.

Les femelles des langoustes *Palinurus elephas* et *Palinurus mauritanicus* possèdent des pléopodes élargis par rapport aux mâles.



Figure 11 : Palinurus elephas mâle (à gauche) et femelle (à droite)

2.3.5 Spécificités des captures non retenues

Les prises sont catégorisées selon différents types de rejets définis sur la base des travaux menés par l'UAC/OEC sur la RNBB dans le cadre du projet LIFE LINDA en 2007 et appliqués au protocole d'échantillonnage de la prud'homie de Bunifaziu depuis 2008 (rejets vivants, rejets morts, rejet témoignant d'attaques de dauphins, rejets témoignant de la présence de puces de mer, rejets autres caractéristiques d'une prédation par le congre et la murène).

Cette catégorisation a été approfondie dans le projet DACOR et codifiée afin de faciliter la prise de données en mer et son traitement ultérieur :

Rejet vivant		Rejet mort			
Sous-taille	Vt	Sous-taille	Mt		
Grainé	Vg	Attaque de dauphin	D		
Espèce protégée	Vp	Espèce protégée	Мр		
Espèce hors AEP	Vaep	Espèce hors AEP	Маер		
Espèce hors quota	Vq	Espèce hors quota	Mq		
Non commercialisable	Vnc	Non commercialisable	Mnc		
Rejet vivant	V	Présence de puces de mer	P		
		Attaque de murène, congre ou autres	Α		
		Indéterminé	1		

Lorsque la prise de poids sur les captures trop abimées ou rapidement relâchées en mer ne peut pas être réalisée (ce qui est très fréquent en petite pêche côtière) les prises sont mesurées ou estimées afin qu'un coefficient de relation taille-poids puisse être appliqué pour une évaluation des biomasses la plus fiable possible.

2.3.5.1 Caractérisation des différents types de rejets ou prises non retenues.

Les différents types de rejets sont facilement reconnaissables car ils possèdent des caractéristiques bien marquées :

- **Sous-tailles** (*Vt, Mt*): individus relâché vivant en-dessous de la taille minimale de capture (ex : moins de 90 mm de céphalothorax pour *Palinurus elephas*).



Figure 12 : Capture relâchée vivante sous-taille de Palinurus elephas.



- **Grainés** (*Vg*) : dénomination qui s'applique aux crustacés femelles relâchées vivnates en présence d'œufs.

Figure 13 : individu de Palinurus elephas grainé.

- Captures accidentelles d'espèces protégées (Vp, Mp): pour les espèces dont la capture est strictement interdite (ex: Scyllarides latus, Caretta caretta, etc...).
- Captures accidentelles hors AEP (*Vaep, Maep*): pour les espèces soumises à autorisation pour leur capture (ex : AEP thon rouge et AEP espadon).
- Captures accidentelles hors quota (Vq, Mq): pour les espèces soumises à autorisation dont le quota a été dépassé.
- Captures non commercialisables (Vnc, Mnc): pour les espèces dont le pêcheur ne tire aucun bénéfice économique.
- Capture dégradée par la prédation du Grand dauphin Tursiops truncatus (D)



Figure 14: Poisson coupé en deux, rejet caractéristique de la prédation d'un Grand dauphin (©JL Massey)

- Rejet induit par les puces de mer (P): présence de puces ou détérioration de la prise par ces dernières. Ce type de rejet se caractérise par un individu complètement ou partiellement vidé de sa chair et de ses organes.
- Attaque de murène, congre ou autres (A): type de rejet reconnaissable aux différentes traces de morsure ou dégradations présentes sur la carcasse.
- **Individus relâchés vivants (V) :** captures relâchées vivantes pour des raisons autres que celles citées précédemment (ex : le patron pêcheur décide de rejeter un individu vivant alors que rien ne l'y oblige).
- Indéterminé (1) : rejet qui ne correspond à aucune autre catégorie.

2.3.6 Cas des pêches accidentelles des cétacés et tortues marines

Un guide expliquant les bons réflexes à avoir lors de prises accidentelles de cétacés et tortues est disponible en annexe (cf. Annexe III et Annexe IV).

2.3.7 Protocole d'échantillonnage au débarquement à quai

Afin de compléter les embarquements des observateurs en mer à bords des navires de pêche prévus dans le cadre du projet CF-DCF, des journées dédiées à de l'échantillonnages au débarquement peuvent être réalisées.

Parmi les patrons pêcheurs de la petite pêche côtière insulaire, certains rentre au port avec les filets pleins, et démailles les prises de la journée à quai. Il est préférable de privilégier les pêcheurs ayant cette habitude lors des échantillonnages au débarquement, car cela permet d'avoir l'information précise de quel individu a été capturé dans quel engin de pêche.

Lors de ces journées, l'observateur se rends sur le port et procède à l'échantillonnage directement à quai lorsque le pêcheur rentre de sa journée de pêche. Habituellement, les pêcheurs partent livrer leurs poissons tout de suite après leurs retours au port, c'est pourquoi cet échantillonnage doit être réalisé le plus rapidement possible.

Les informations à récolter seront obtenue lors d'échanges avec le pêcheur :

- La ou les zones de pêches fréquentées dans la journée.
- Le ou les types d'engins utilisés (avec la longueur totale de filet par tailles/type de maille ou nombre d'hameçon pour les palangres) (exemple : 700m de filet trémail à langouste en maille de 4, 600m de filet droit à poisson en maille de 7 et un total de 140 hameçons en palangres benthiques)
- Le temps de calé et la profondeur par type d'engin.
- Dénombrement et détermination des espèces pêchées.
- Estimation des tailles par classe de 5cm (lors du débarquement, les prises sont généralement rangées dans des caisses et déjà glacées. Ainsi une mesure précise à la règle de mesure de chaque individu

n'est pas envisageable et sera trop contraignante pour le pêcheur). Si le pêcheur démaille les prises à quais et/ou que le temps n'est pas compté, l'observateur peut mesurer précisément chaque individue.

• Déterminer quels individus a été pêché par quel type d'engin, soit par observation direct lors d'un démaillage à quai, soit par discussion avec le pêcheur.

3. Après l'échantillonnage

3.1 Bancarisation des données saisies

De retour à terre les observateurs seront tenus de saisir les données récoltées via la Base de Données Halieutique Corse de l'UAC/OEC. Cette dernière, développée dans le cadre du projet DACOR, a pour objectif d'être partagée tout en permettant la sauvegarde des données grâce à la mise en place d'un accès sécurisé aux utilisateurs du projet sur un serveur commun mis à disposition par l'UAC/OEC.

4. Annexes

ANNEXE I : FICHES D'ECHANTILLONNAGE	18
ANNEXE II : ESPECES THERMOPHILES ET EXOGENES.	23
ANNEXE III : EN CAS DE PECHES ACCIDENTELLES DE TORTUES ET CETACES.	25
ANNEYE IV - IDENTIFICATION ET LIBERATION DE TORTLIES MARINES PRISES ACCIDENTELLEMENT DANS LES FILETS	26

FICHE D'ECHANTILLONNAGE - OBSERVATEUR EN MER

Une fiche par opération de pêche (OP)

Date:								
Nom du pêcheur :								
Nom et immatriculation du navire :								
Port d'attache :								
Opération de pêche :								
Engins (entourer):								
Trémail mono-filament palangres palangres à thon/espadon								
Nasses poissons nasses langoustes ligne autre :								
Longueur filet (m) / nb d'hameçons / nb de nasses :								
Maille:								
Point GPS:								
Zone:								
Profondeur calée :								
Temps de calée :								
Obs. dauphins autour de l'engin de pêche :								
Interaction pêche/dauphin: dégradation matérielle dégradation ou perte de captures								

Codification des types de rejets rencontrés dans les captures

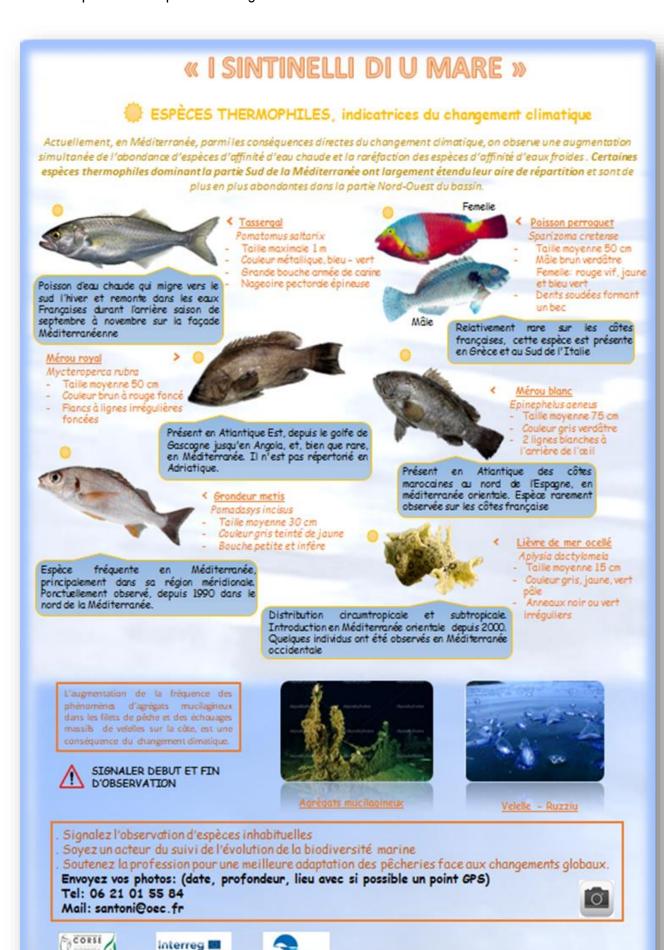
Rejet induit par une attaque de dauphins	D
Rejet induit par la présence de puces de mer	P
Rejet induit par une attaque de murène, congres, autres	A
Rejet vivant/Mort car sous taille minimale de capture	Vt ou Mt
Rejet vivant/mort car espèce protégée	Vp ou Mp
Rejet vivant/mort car espèce hors AEP	V aep o∪ M aep
Rejet vivant/mort car espèce hors Quota	Vq o∪ Mq
Rejet vivant/mort non commercialisable	Vnc ou Mnc
Rejet vivant grainé	Vg
Rejet indéterminé	I
Rejet vivant	V

Espèces poissons	Longueur totale (mm)	Largeur (mm) (Raja sp.)	Sexe F/M	Poids (g)	Type de reje si non retenu
Poissoils	Torale (IIIII)	(Kaja sp.)	(Raja sp.)		31 11011 1 616110

Mesures Obligatoires par individu et par espèce (Cf Tab III. V. VI.)										Туре	
Espèces crustacés	Sexe F/M	Grainée Oui/Non		Longueur Ct (mm)							

	Mesures Obligatoires par individu et par espèce (Cf Tab IV. V. VI.)								
Espèces Mollusques				Type de rejet si non retenu					

Mesures non obligatoires, toutes espèces confondues.								
Espèces	Nbre d'individus	Classe de taille de 50mm	Types de rejets					



MIN ADAPT

« I SINTINELLI DI U MARE »

Les changements globaux peuvent avoir des conséquences sur les pêcheries méditerranéennes avec l'arrivée de nouvelles espèces et la modification des aires de répartition des espèces locales.

Espèces marines exogènes envahissantes

Quedques espéces que vous pouvez renzontrer dans vos captures.



Cornette à tache bleu Fistularia commersonii

- 20 à 120 cm
- Couleur gris à vert
- Taches ou bandes bieues (dos)

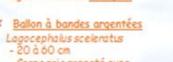
2 Espèces concurrentes de la Saupe. Poissons à faible valeur commerciale.

Leur propagation peut entrainer une forte diminution de la surface algale et détruire de nombreux habitats essentiels à la reproduction de nombreuses espèces.

Espèce consommable à fort potentiel économique sur les marchés Est méditerranéen (Turquie)

Poisson lapin à queue tronquée > Siganus luridus

- -5 à 25 cm
- Couleur brun foncé à vert olive
- Nageoire caudale tronquée



- Corps gris argenté avec des points noirs réguliers sur le dos

- Partie ventrale blanche très développée

VU EN CORSE VU DANS IF BASSTA

< Poisson lapin à ventre strié Siganus rivulatus

- 5 à 25 cm
- Couleur brun à gris vert
- Nageoire caudale fourchue



Crevette japonaise >

Marsupenaeus japonicus

- 15 cm (femelles) à 25 cm (males)

Couleur rose pâle ou bleu

VU EN CORSE - Bandes supérieures brunâtre sur l'abdomen



aux poissons capturés.

- Surface du corps ridée de bru tanné à rougeâtre

plus envahissantes de Méditerranée. Cette espèce cause d'importants dégâ

sur les filets de pêche en s'attaquant

- 2 courtes ouvertures sur le haut

> Espèce pouvant coloniser tout type de substrat. Concurrente des communaut locales. Possible concurrence avec le violet Microcosmus sabatieri.



Crabe bleu

Callinectes sapidus

- Taille moyenne 20 cm
- Couleur plus ou moins bleu
- Carapace avec 2 dents frontales triangulaires

Natif des côtes atlantiques américaines et introduit en méditerranée où se sont développées d'importantes populations dans le bassin oriental. Espèce signalée sur les côtes corses





Fronde mesuront jusqu'à 11cm et vésiculeux



VU EN COTE

Frondes aplaties mesurant jusqu'à 10 cm, composées de petit rameaux opposés et recourbés vers le

Algue verte présente tout autour de la Corse. Recouvrant différents types de fonds, elle présente une merace pour la diversité des écosystèmes benthiques. Peut se retrouver dans les filets de pêche.

Interreg 🔤 O MPA ADAPT



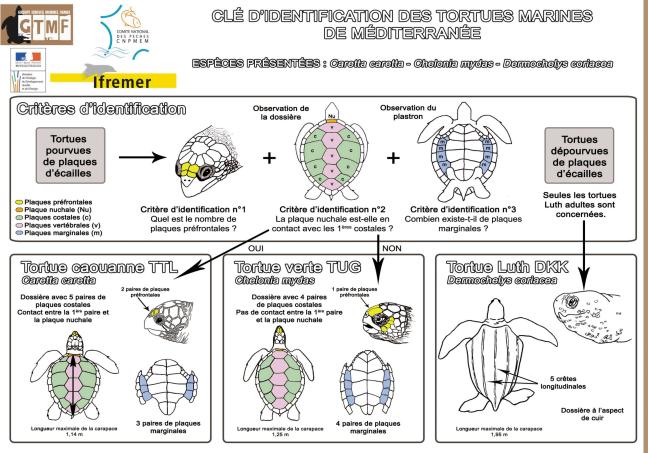
Algue verte qui a recouvert plus de 15 000 ha en Méditerranée en moins de 3 décennies. Envahissant de nombreux habitats marins, elle présente une menace pour la biodiversité. Il n'existe actuellement auaun signalement en Corse



Annexe III : En cas de pêches accidentelles de tortues et cétacés.



Annexe IV : Identification et libération de tortues marines prises accidentellement dans les filets

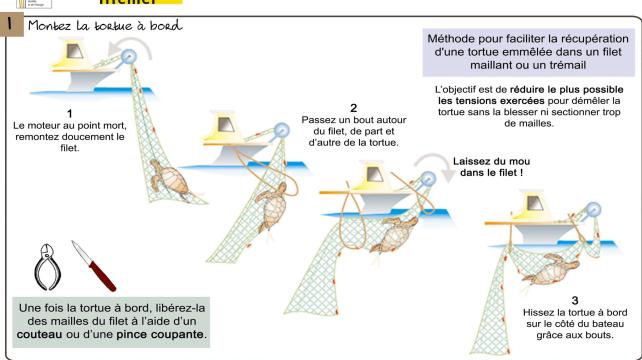


Conception : F. Claro, F. Poisson et J. Sacchi ; Illustrations : F. Claro et D. Zigoni ; Réalisation et mise en page : CROC, E. Germain



LIBÉRATION DES TORTUES MARINES CAPTURÉES LORS DES ACTIVITÉS DE PÊCHE

CAS DE LA PÊCHE AU FILET



Conception : F. Claro, F. Poisson et J. Sacchi ; Illustrations : J. Sacchi ; Réalisation et mise en page : CROC, E. Germain





LIBÉRATION DES TORTUES MARINES CAPTURÉES LORS DES ACTIMITÉS DE PÊCHE



Ifremer

RÉACTIVITÉ - RÉANIMATION - LIBÉRATION

Montez la tortue à bord et retirez-la du filet

PÊCHE AU FILET FICHE TECHNIQUE N°2

PÊCHE AU CHALUT FICHE TECHNIQUE N°3

Évaluez l'état de la tortue en testant sa réactivité

tortue bouge.

tortue ne bouge pas.

(1) Lorsque vous la soulevez, la (2) Lorsque vous la soulevez, la (3) Lorsque vous approchez (4) Lorsque vous pincez le ferme ses paupières.

le doigt de son oeil, la tortue cloaque, la tortue le contracte.







Faites les tests (3) et (4) suivants.



La tortue n'est pas morte : peut être dans le coma et avoir de l'eau dans les poumons.







Soulevez l'arrière de la tortue d'environ 20 cm (avec une cagette par exemple) pour faire sortir l'eau qui s'est accumulée dans ses poumons.

Placez la tortue à l'ombre dans un endroit sûr avec un chiffon humide sur la carapace (ne pas couvrir ni arroser la tête).

cagette pour qu'elle ne rampe pas sur le pont une fois réanimée.



- Aucun signe de vie au bout de 24h: la tortue est morte.
- (1) Stockez la tortue au congélateur puis remettez-la aux autorités ;
- ou (2) Si vous ne pouvez pas la stocker, remettez-la à la mer sans les lignes et hameçons.
- La tortue est active : appelez le centre de soins pour organiser le relâcher en mer ou la prise en charge de la tortue une fois rentré au port.

Gardez-la à bord, de préférence dans une

Libérez la tortue

Notez la prise de la tortue dans votre journal de pêche.

Indiquez si possible:

- la localisation.
- la date et l'heure.
- le numéro de bague,
- l'espèce.

Prendre si possible des photographies de sa tête et de sa carapace



Relevez le code sur cette bague.

Ne relâchez jamais une tortue sans avoir contacté au préalable la représentante du réseau RTMMF de Corse ou I'UAC/OEC.

Conception : F. Claro, F. Poisson et J. Sacchi ; Illustrations : D. Zigoni ; Réalisation et mise en page : CROC, E. Germain





LIBÉRATION DES TORTUES MARINES CAPITURIÉES LORS DES ACTIMITÉS DE PÉCHE





Ifremer

_e moteur au point mort, montez la tortue à bord



Évaluez l'état de la tortue en testant sa réactivité

(1) Lorsque vous la soulevez, la (2) Lorsque vous la soulevez, la tortue bouge.

tortue ne bouge pas.

Faites les tests (3) et (4) suivants

La tortue est soit morte soit sous le choc.

> La tortue n'est pas morte : elle peut être dans le coma et avoir de l'eau dans les poumons. Passez à la phase de réanimation.





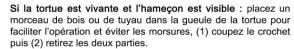
Appelez le centre de soins pour organiser le relâcher en mer ou la prise en charge de la tortue une fois rentré au port.

Réanimez la tortue et retirez l'hameçon

Soulevez l'arrière de la tortue d'environ 20 cm (avec une cagette par exemple) pour faire sortir l'eau qui s'est accumulée dans ses poumons.

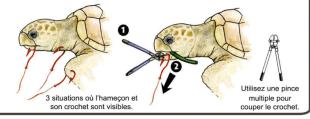
Placez la tortue à l'ombre dans un endroit sûr avec un chiffon humide sur la carapace (ne pas couvrir ni arroser la tête).

Gardez-la à bord, de préférence dans une cagette pour qu'elle ne rampe pas sur le pont une fois réanimée



(3) Lorsque vous approchez (4) Lorsque vous pincez le le doigt de son oeil, la tortue cloaque, la tortue le contracte.

Si l'hameçon n'est pas visible, contactez le centre de soin pour qu'il prenne en charge la tortue.



Relevez le code

sur cette baque



Stockez ou libérez la tortue

Contacter la représentante du réseau RTMMF de Corse ou I'UAC/OEC.

Indiquez dans votre journal de pêche

la localisation de la prise la date

- l'heure

le numéro de bague l'espèce.

0

Prendre si possible des photographies de sa tête et de sa carapace (dossière + plastron)

- La tortue est active : appelez le centre de soins pour organiser le relâcher en mer ou la prise en charge de la tortue une fois

rentré au port.

Le moteur au point mort, mettez délicatement la tortue à l'eau, la tête en dernier. Avant de redémarrer, vérifiez que la tortue est loin du bateau

Conception : F. Claro, F. Poisson et J. Sacchi ; Illustrations : D. Zigoni ; Réalisation et mise en page : CROC, E. Germain